

VOTRE RÉGION

L'ACTUALITÉ DE LA SAVOIE ET DE SES ENVIRONS

TUNNEL DE L'ÉPINE

Travaux et "galère"

■ La seconde phase des travaux du tunnel autoroutier de l'Épine consistant en la rénovation du tube sud (sens habituel Lyon-Chambéry) débutera le 18 avril. Elle se prolongera jusqu'à la mi-août, pour un investissement de 20

millions d'euros, entièrement financé par Area. Le tube sera fermé et, comme l'année dernière, la circulation s'effectuera à double sens dans l'autre tube. Area annonce d'importantes difficultés de circulation aux heures de pointe.



TOURS-EN-SAVOIE

Recours contre le nouvel hôpital

■ L'association "Avenir de Tours-en-Savoie" (ATS) a déposé un recours gracieux auprès du président du Cham (Centre hospitalier Albertville-Moûtiers) contre la décision d'implanter le nouvel hôpital dans la commune. ATS conteste

la validité des délibérations du conseil d'administration du Cham, et estime qu'il était plus pertinent d'agrandir l'hôpital d'Albertville. Le Cham indique que la procédure est tout à fait régulière, et qu'il ne donnerait pas suite à ce recours.

A L'ÉVÊQUE
et son groupe
EN CONCERT
Entrée 15€
VENDREDI 14 AVRIL A 21 H
Salle des fêtes de Lanslebourg
Réservations
au 04 79 05 23 66

N734021608

SALON HABITAT & JARDIN

Bilan contrasté



CHAMBÉRY

Le chiffre est net : 27 606 visiteurs, c'est le score du Salon Habitat & Jardin qui s'est achevé hier soir, au Parc des expositions de Chambéry. Même s'il manque près de 2 000 entrées pour égaler le record absolu de 2004, cette dernière édition peut être qualifiée de « très bonne édition » par Robert Guiguet, directeur général de SavoieExpo. Il est vrai que la météo détestable de ce lundi de clôture n'a pas contribué à affoler les compteurs. Les premières impressions laissent apparaître une satisfaction globale parmi les exposants, et ce « malgré un contexte économique actuellement pas très souriant ». Les négociants en chauffage et installations à énergies renouvelables ont fait de bonnes

affaires. L'immobilier semble marquer le pas. Bilan plus réservé pour l'espace dédié au BTP où, pour une première dans le cadre du salon Habitat & Jardin, les professionnels se sont insuffisamment déplacés.

Rendez-vous en septembre

Le prochain grand rendez-vous de SavoieExpo sera la Foire de Savoie. Cette 78^e édition, qui se déroulera du 9 au 18 septembre 2006 sera marquée par une grande animation sur le thème de l'Himalaya. Les visiteurs pourront découvrir sur un vaste espace la vie des peuples locaux, leurs traditions et artisanat. De grands aventuriers sont annoncés, qui viendront témoigner et partager avec le public leurs émotions.

J.-C. C.

SOCIAL Grève au Clous

Les étudiants privés de repas ?

CHAMBÉRY

Rien à voir avec le CPE. Cependant, un nouveau mouvement revendicatif concerne, à partir d'aujourd'hui, la vie étudiante. En effet, à l'appel de la CGT, les salariés du Clous (Centre local des œuvres universitaires et scolaires) lui-même rattaché au Crous de Grenoble (Savoie, Haute-Savoie, Isère et Drome) devraient observer un mouvement de grève éventuellement reconductible. Avec rassemblement au siège du Crous de Grenoble, ce matin.

Le Clous gère, en Savoie, quatre restaurants universitaires sur les sites de Savoie Technolac et de Jacob-Bellecombette. Au total entre 1 500 et 1 800 repas sont servis chaque jour. Le Clous c'est aussi les chambres et les logements étudiants : environ 600 en Savoie.

« Nous lançons ce mouvement pour obtenir un changement de la direction car, elle ne respecte pas le dialogue social », explique M. Leducq, au nom des grévistes. « Nous souhaitons, ajoute-t-il, des augmentations de salaires, des embauches, une politique de formation ». Les restaurants universitaires fonctionneront-ils aujourd'hui ?

M.L.

UNIVERSITÉ Des étudiants restent mobilisés

Manifestation aujourd'hui

LE BOURGET-DU-LAC

Les décisions annoncées hier concernant le remplacement du CPE ont eu, apparemment, des impacts limités sur les étudiants de l'Université de Savoie. Si le site de Jacob-Bellecombette fonctionne normalement, il en va autrement de celui de Savoie Technolac.

En effet, hier, selon Gaëlle Corre (Unef) les étudiants du Bourget-du-Lac ont voté le blocage partiel de l'Université. A savoir aujourd'hui, mardi,

où la coordination étudiante programme une manifestation à partir de 14 h 30 au départ du palais de justice de Chambéry - comme demain, mercredi, ainsi que jeudi, pour une nouvelle journée d'action.

« Nous restons mobilisés car nos revendications sont plus larges que le CPE. Elles concernent également la loi sur l'égalité des chances et le CNE » explique notre interlocutrice. Selon elle, les étudiants seraient également prêts à mener une série d'actions ponctuelles

JUSTICE Les frères Dupérier plaident leurs relaxes dans l'affaire du loup des Bauges

« Un tir accidentel »



Soutenus par les éleveurs, chasseurs et agriculteurs, Pierre Dupérier (à gauche) et son frère Denis, avec leur avocat, Me François Bern, lors de leur arrivée au palais de justice. Photos Thierry GUILLOT

CHAMBÉRY

Deux tirs de sommation au fusil de chasse. Puis, comportement surprenant d'une bête réputée peureuse, l'animal revient. Et là, Denis Dupérier l'abat d'un seul coup de carabine. À 107 mètres. « Je ne suis pas chasseur et je n'ai pas visé longtemps ».

Pas de loup dans les Bauges

Le président du tribunal correctionnel, François Thiery, habitué des usages d'armes à feu dans ses fonctions de juge d'instruction apprécie. « Un tir remarquable ». Les avocats des associations de protection des animaux, cinq au banc des parties civiles, ironisent. « Un tir... olympique ».

Mais le chevrier du Margériaz reste dans son récit initial. Pour lui ce soir-là, la bête « à fond derrière les chèvres » était un chien. Il l'a tué, à cette distance et pas plus près, sans

savoir qu'il s'agissait d'un prédateur protégé. « Jamais je n'aurais pensé au loup. Je n'en avais pas entendu parler dans les Bauges ».

Son frère, Pierre, poursuivi pour avoir déposé le cadavre de la bête indéterminée, à École, le confirme. Maire et membre du comité directeur de la réserve, il sait la présence du loup dans le massif radicalement exclue par les spécialistes à cette époque. Lorsqu'ils l'ont vu mort, les deux frères disent s'être rendu compte que « cette bestiole » ne ressemblait pas à un chien. « Il n'y avait pas de doute dans leur esprit. Et, au lieu d'enterrer l'animal et d'enterrer l'affaire, ils ont réagi dans la transparence » plaide leur avocat, Me François Bern.

« Sans vouloir faire d'exemple », le procureur de la République, Robert Bartolletti, a réclamé hier au procès, 800 € d'amende contre chacun. Pour l'atteinte « sans né-

cessité » à un animal d'une espèce protégée, à ses yeux, « il est hors de question que l'un et l'autre échappent à leur responsabilité pénale ».

Denis, d'après lui, aurait dû, comme le chasseur, s'abstenir de tirer puisqu'il n'avait pas défini l'animal mis en joue. Et Pierre, « notable chargé de faire appliquer la réglementation », n'aurait rien dû toucher et « appeler les autorités ».

« Un tir légitime, nécessaire »

Des arguments développés par les avocats des parties civiles. « Le cas du chasseur croyant chasser une espèce "chassable" jugé en cassation » développe, par exemple, Me Posak, pour France nature environnement.

« Un museau pointu, des yeux en amande, le front large et fuyant, le corps efflanqué : le loup est particulièrement caractéristique ». À la confusion impossible avan-

cée par Me Besson, pour la Fondation d'assistance aux animaux, la défense a opposé un seul signe particulier. « Sous les pattes, les coussinets du milieu reliés aux autres mais... difficiles à examiner sur un animal vivant. Il y a eu confusion et le berger n'était pas en acte de chasse ».

Un agriculteur s'est levé, en colère, à la plaidoirie en faveur d'une information du public sur le loup de l'avocat de la fondation Brigitte Bardot, Me Kelidjian. « En 70, on avait la Légion d'honneur pour le tir d'un loup ou d'un ours ! ». La défense a plaidé « le tir légitime, nécessaire, pour éviter un péril imminent et éviter un préjudice » qui, « accidentellement » a tué un loup. « Protéger son cheptel est l'instinct irrefrangible d'un berger ». Des relaxes ont été demandées.

Le jugement sera rendu le 24 avril.

Frédéric CHIOLA

REPÈRES

LES FAITS

■ Le loup est abattu en fin de journée, le 1^{er} juillet 2005, à l'alpage du Margériaz, au-dessus d'Aillon-le-Jeune. Denis Dupérier, berger de 55 ans, est poursuivi pour le tir. Le lendemain matin, la carcasse est déposée devant la maison faune-flore d'École-en-Bauges, par Pierre Dupérier, son frère, 53 ans, maire de Jarsy. Lui est poursuivi pour le transport.

LA PEINE ENCOURUE

■ Les délits sont ceux de la destruction et du transport d'un animal appartenant à une espèce protégée. La peine maximale encourue est de six mois de prison et 9 000 € d'amende.

Plusieurs centaines de manifestants en marge du procès

Les "anti-loups" ont fait pression

Des gendarmes mobiles partout. Derrière la porte du palais de justice, en nombre. A chaque angle du bâtiment. Devant la seconde entrée, bien sûr. Dans les rues adjacentes. Bref, un déploiement policier et militaire (plusieurs centaines d'hommes !) impressionnant, hier après-midi, autour d'un tribunal chambérien en état de siège. Où, entre 600 et 1 000 manifestants ont bruyamment apporté leur soutien à Pierre et Denis Dupérier, les deux Baujus placés sur la sellette judiciaire.

Une quinzaine de tracteurs, un troupeau de moutons, deux taureaux... les éleveurs, agriculteurs et chasseurs n'étaient pas venus seuls. Arrivés de tout l'arc alpin, comme de l'Ardeche et des Bouches-du-Rhône, ils ont occupé la place du palais de justice à l'approche de l'audience. « Ce qu'on demande, aujourd'hui, c'est la relaxe totale des deux hommes ! »

Au micro, Jean-Marc Guigue, président de la FDSEA (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles), a même haussé le ton : « S'il y a une condamnation, on reviendra encore plus nombreux ! » Le député savoyard Michel Bouvard, écharpe tricolore en bandoulière, a apporté sa pierre à l'édifice contestataire.

« Les bergers doivent pouvoir se défendre »

Accueillis par des acclamations, Pierre et Denis Dupérier ont fait un bref passage par la remorque faisant office de podium. « Que tout le monde comprenne que les bergers doivent pouvoir se défendre... » lâcha juste le premier. Quelques minutes plus tôt, une dizaine de manifestants avaient, en vain, tenté de forcer l'entrée du palais de justice, avant d'être expulsés, manu militari, par les CRS. Les éleveurs se sont dispersés vers 16 h 30, une fois l'audience commencée. Seule une petite délégation a



Éleveurs et agriculteurs ont bloqué la VRU de Chambéry hier midi, en guise de soutien aux frères Dupérier. Photo Thierry GUILLOT

pu assister aux débats.

Dans la matinée, le cortège des opposants au loup avait brièvement défilé en centre-ville. « Nous avons notre CPE : nous sommes Contre les Parasites Ecologistes » in-

diquait notamment une pancarte.

Ils ont ensuite bloqué la voie rapide urbaine de Chambéry, au niveau du tunnel des Monts, de midi à 15 heures. Avec des enclos grillagés de

moutons en guise de barrière... Conséquence : le centre-ville, où la circulation avait été déviée, a été passablement engorgé durant cet intervalle.

Pierre-Éric BURDIN